

## Transformations du leadership tripolite : le cas de Nagib Mikati

L'étude de la mise en place du leadership politique à Tripoli et de ses modalités actuelles d'expression sera analysée principalement à travers l'exemple de l'ascension économique et politique de Nagib Mikati<sup>1</sup>. La formation du leadership contemporain tripolite ne peut cependant être appréhendée sans faire retour sur ses actualisations antérieures et sur la place singulière de Tripoli au sein de l'entité libanaise.

La chute de l'Empire ottoman, l'instauration du régime mandataire sur la Syrie et la création du Grand Liban participent à une modification du « régime de justification<sup>2</sup> » qui jusque là fondait les rapports notabiliaires sur des valeurs essentiellement domestiques associées<sup>3</sup>, en milieu urbain, à d'autres relatives à la religion et au savoir<sup>4</sup>. La dimension du négoce finit par primer et l'indépendance marque l'instauration d'un libéralisme particulier associant de nouvelles élites foncières et marchandes<sup>5</sup>.

Préfigurée à la suite de la ré-application de la constitution ottomane en 1908, la rencontre du « politique par le haut » et de celui « par le bas<sup>6</sup> » se réalise pleinement avec la création du Grand-Liban qui reconfigure le champ politique régional face aux nationalismes syrien ou arabe dépossédés de leur territoire de référence. Dans le cas tripolite<sup>7</sup>, la rencontre de dynamiques politiques fait l'objet d'oppositions violentes de la part des populations qui n'acceptent pas le sort qui leur est imposé et les nouveaux registres de légitimité politique importés sous impulsion mandataire<sup>8</sup>.

<sup>1</sup> Pour une analyse plus approfondie et étendue à d'autres figures on se reportera à Dewailly B., *Foncier et immobilier, régime de gouvernentalités urbaines et spatialités : le cas de Tripoli al-Fayhā'a (Liban)*, Université de Tours, Doctorat de géographie (à soutenir).

<sup>2</sup> Au sens de Boltanski L. et Thévenot L., 1991, *De la justification : les économies de la grandeur*, éd Gallimard, Paris, nrf essais, 483 p. et Boltanski L. et Chiapello E., 1999, *Le nouvel esprit du capitalisme*, éd Gallimard, Paris, nrf essais, 843 p. Cette notion fait référence à des logiques multiples d'action fondée chacune sur des systèmes d'équivalence partagés, des grandeurs. Ainsi, les objets et leur utilisation sur lesquels les individus font reposer leur besoin de justification et leurs accords évoluent, Isaac H., 1996, A propos de l'épistémologie et de la méthodologie de L. Boltanski et L. Thévenot, CREPA, Paris, Cahier de recherche n° 34, 26 p.

<sup>3</sup> Ayant pour principes supérieurs communs les relations personnelles, le sens de la hiérarchie et de la tradition et pour rapports de grandeur la subordination et l'honneur, cf. Livian Y.-F. and Herreros G., 1994, « L'apport des économies de la grandeur : une nouvelle grille d'analyse des organisations ? », in *Revue Française de Gestion*, n° 101. Nov.-Déc., pp. 43-59.

<sup>4</sup> Comme le remarque Ziadé : « On attribue "le célèbre" ou le "notable" à sa ville, à sa doctrine, et à sa voie soufi (tariqâ), tout autant qu'à sa famille », cf. Ziadé K., 1997, « Tripoli : famille et politique », (en arabe) in J. Bahout & C. Douayhi (dir.), *La vie publique au Liban, expressions et recompositions du politique*, Les Cahiers du CERMOC n° 18, Beyrouth, p. 242. A Tripoli, hommes de religion savants ('ulamā) et notables (wujahā) dominant matériellement les rapports de clientèle basée sur le walā' (la fidélité) et qui constituent en fait des rapports d'obligation au sens de Briquet J.-L., 1997, *La tradition en mouvement. Clientélisme et politique en Corse*, éd. Belin, Paris, 303 p.

<sup>5</sup> Gilsenan M., 1996, *Lords of the Lebanese marches : violence and narrative in an Arab society*, London, I. B. Tauris, p. 300 p. et Picard E., 1988, *Liban, Etat de discorde : des fondations aux guerres fratricides*, Paris, Flammarion, p. 86.

<sup>6</sup> Bayart J.-F., Mbembe J. et Toulabor C.M., 2008, *Le politique par le bas en Afrique noire*, Paris, Éd. Karthala, 217 p.

<sup>7</sup> Robert de Caix, secrétaire général du Haut-commissaire propose successivement que Tripoli dispose du statut de municipe autonome, de municipe rattaché à la Syrie, ou de ville fédérale mais des nationalistes libanais s'y opposent cf. Khoury G. D., 2006, *Une tutelle coloniale : le mandat français en Syrie et au Liban : écrits politiques de Robert de Caix*, Paris, Belin, pp. 67, 233-34, 258-61 et 344.

<sup>8</sup> L'ordre mandataire s'y impose avec l'aide de notables locaux -familles El-Jisr, Mokaddem, Zok, Sultan, Mikati, Ezzedin ou Shambur à Tripoli- et parfois par la force. Après la bataille de Maysalūn (24 juillet 1920), la population tripolitaine est animée par un puissant sentiment anti-français, Sourati B., 1985, *Structures socio-politiques à Tripoli-Liban (1900-1950)*, Université de Paris 10, Doctorat de Sociologie, p. 203.

### Du notable au *za'im* : le politique « dans la tête »<sup>9</sup>

La création du Grand-Liban et l'inclusion de Tripoli à la « nation » libanaise acte, pour une majorité de ses populations sunnites<sup>10</sup>, deux faits majeurs : la disparition brutale de l'autorité centrale ottomane de référence et l'incorporation dans une nouvelle société dans laquelle elles ne sont plus majoritaires. L'opposition tripolitaine au mandat s'incarne dans la personne de Abd El-Hamīd Karāmē (1893-1950). A la mort du mufti Rāchid Karāmē<sup>11</sup> en 1913, son fils Abd El-Hamīd est élu à l'*iftā'* avec le soutien du Cheikh Mohamed El-Jisr (1881-1934), devenu lui-même député de la ville en 1912 avec l'aide du mufti. A l'issue de la guerre, le Cheikh opte pour le « camp » mandataire<sup>12</sup> et est élu au Sénat en 1926 et 1932, choix qui distend l'alliance.

La disparition de l'Empire sonne la fin de l'accès aux titres de noblesse mais aussi la disparition du Califat<sup>13</sup>. Certes, quelques fonctions continuent d'exister (mufti, cadi, etc.) mais c'est désormais dans les nouveaux postes politiques et administratifs ou les professions à titre que les Tripolitains iront puiser leurs marques du prestige. La codification nobiliaire ottomane reste néanmoins prédominante.

De son côté le mufti Abd El-Hamīd Karāmē, considéré comme gouverneur de la ville depuis 1918, est démis de ses fonctions. En s'opposant au rattachement de Tripoli au Grand-Liban, et en prenant fait et cause pour le nationalisme syrien, il s'impose politiquement auprès de la population tripolitaine. *'ālim* de référence, il incarne l'ensemble des valeurs qui priment. Il est perçu comme bon (généreux et humble), honnête (n'ayant pas trahi) et sage (à l'écoute), prêt à se sacrifier (à la tête des manifestations, plusieurs fois arrêté), fortuné (des dizaines d'hectares agricoles, de nombreux biens immobiliers dont plusieurs *manzuls*<sup>14</sup>, etc.), et dispose du soutien de familles de notables (Bisār, Munla, 'Alam Eddīn, Hasan, Kabbara, Adīb), et d'un appareil de lutte<sup>15</sup> avec de puissants *abaday* des quartiers. Plus que la perte du titre de gouverneur, c'est la destitution de son rôle de mufti qui est jugée intolérable. Les Tripolitains y voient une ingérence chrétienne dans les affaires musulmanes<sup>16</sup>. Dès lors, l'action mandataire passe pour injuste tandis que Karāmē, Le *za'im* de Tripoli, incarne la justice.

La reconfiguration spatiale issue du dépeçage du *Bilād el-Shām*, territoire culturel et idéal par excellence des Tripolitains<sup>17</sup>, et la fin du Califat ajoutent aux sentiments de la majorité sunnite celui d'être désormais seule au monde. Le régime renforce le prestige et la puissance d'Abd El-Hamīd Karāmē. Même le Cheikh Mohamed El-Jisr se rallie<sup>18</sup> à la *za'āmat* Karāmē après le refus du Haut commissaire d'accepter sa candidature à la présidence de la République<sup>19</sup>.

<sup>9</sup> En écho à la proposition de M. Seurat « La ville dans la tête », cf. Seurat M., 1985, « Le quartier de Bāb Tebbānē à Tripoli (Liban) : étude d'une *'asabiyya* urbaine », in *Mouvements communautaires et Espaces urbains au Machreq*, Beyrouth, CERMO, pp. 45-86.

<sup>10</sup> La population de Tripoli est à 80 % sunnite.

<sup>11</sup> Son père, lui-même, était mufti de Tripoli, cf. El-Solh R., 2004, *Lebanon and Arabism. National Identity and State Formation*, I.B. Tauris Publishers, London, Center for Lebanese Studies, Oxford, 382 p., p. 23.

<sup>12</sup> Une partie des notables fait allégeance à l'autorité mandataire en échange de postes ou d'avantages commerciaux.

<sup>13</sup> Aboli par Atatürk le 3 mars 1924.

<sup>14</sup> Maisons de réception dans lesquels le *za'im* reçoit ses hôtes et où ses partisans peuvent bénéficier du couvert et du gîte.

<sup>15</sup> Abd El-Hamīd confie la gestion de cet appareil à son frère Mustafā qui le formalise en créant les Jeunesses patriotiques.

<sup>16</sup> Ces sentiments sont renforcés par une pratique plus intense de la *wazifā* de la part de l'administration française vis-à-vis des populations chrétiennes (particulièrement maronite) et dont l'essor en ville et au sein de l'administration est alors très visible.

<sup>17</sup> De nombreuses familles entretiennent des liens familiaux sur cet espace. Ainsi, les Karāmē sont liés aux Haffar de Damas.

<sup>18</sup> Ralliement scellé par le mariage de son quatrième fils Ghasan avec la cinquième fille d'Abd El-Hamīd, Su'ad.

<sup>19</sup> Cheikh Mohamed El-Jisr était alors président de la Chambre des députés.

Parallèlement, Rāchid Mokaddem<sup>20</sup>, sur la base de sa clientèle et avec le soutien mandataire, tente de s'imposer comme *za'im*. Mais il lui manque les atouts dévolus au statut de *'ālim*. L'exercice de la contrebande<sup>21</sup> et son dévouement au régime l'empêchent d'incarner l'état de justice.

En 1937, déclarant « Nos frères de Damas nous ayant abandonnés, il est désormais de notre devoir de réclamer nos droits au Liban »<sup>22</sup>, Abd El-Hamīd Karāmé intègre le jeu politique national. Toutefois, il garde intacte sa lutte contre le Mandat. Devenu député, ses arrestations et incarcérations par les autorités, le 11 novembre 1943, achèvent sa libanisation. Il ne tarde pas à incarner l'Etat en accédant à la présidence du Conseil le 9 janvier 1945.

### **Za'im national vs zu'ama et notabilités locales**

Les crises turque et iranienne de 1945 et 1946 inaugurent la guerre froide et la défaite arabe de 1949 préfigure une série de révolutions nationales<sup>23</sup>. En 1948, une visite du nationaliste arabe Fawzi al-Qawuqji<sup>24</sup> dans sa ville natale déclenche des combats entre partisans de Karāmé et de Mokaddem. Nafez ; le fils aîné de Rāchid est tué. La famille Mokaddem est alors politiquement affaiblie.

A la mort d'Abd El-Hamīd Karāmé son fils Rachīd<sup>25</sup>, avocat de 29 ans, reprend le flambeau malgré une tentative de contestation par son oncle Mustafā. Il est élu député puis nommé ministre de la Justice en 1951. Cette participation gouvernementale valide le leadership du jeune *za'im* sur Tripoli. Sous la présidence de Camille Chamoun, il est de quatre gouvernements<sup>26</sup> avant de diriger son premier cabinet du 19 septembre 1955 au 19 mars 1956, malgré des divergences politiques avec Chamoun. Il assied ainsi son leadership sunnite au Nord et devient une figure nationale incontournable.

En 1958, Karāmé dénonce le paraphe libanais de la doctrine Eisenhower par le ministre des Affaires étrangères Charles Malek<sup>27</sup> et cofonde le Front d'Unité Nationale. A l'issue des semaines de guerre civile<sup>28</sup>, il revient à la tête du Conseil des ministres le 24 septembre 1958. Il assure la présidence des deux premiers gouvernements<sup>29</sup> de la période présidentielle de Fouad Chehab<sup>30</sup>. Il occupera encore six fois cette charge<sup>31</sup>. Sa réputation à trouver des compromis lui vaut un accès régulier à ce poste.

A partir de 1969, si Karāmé est le *za'im* incontesté des Tripolitains à l'échelle nationale, il n'en est pas de même localement. Son leadership n'est pas remis en cause, mais, il est obligé de négocier avec les notables locaux. L'étude des compositions des conseils municipaux de Tripoli et d'El-Mina le montre.

<sup>20</sup> Ancienne famille de féodaux de la montagne installée en ville au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle après avoir été chassée par des paysans révoltés. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, la famille est riche (propriété terrienne et contrebande) et généreuse, crainte pour ses accès de violence et pour sa capacité à se défier de l'ordre ottoman, et mal aimée en raison du manque de respect de certains de ces membres vis-à-vis des usages religieux. Il est politiquement proche de Raymond Eddé, cf. Muhammad Rashīd Ridā, 1972, *Souvenirs* (rassemblés à titre posthume), Dār Laḥd Khāṭir, Beyrouth, pp. 13-14 et Sourati, 1985, *Opus cit.*, pp. 214-221.

<sup>21</sup> En 1943, il est arrêté par les forces britanniques et accusé de trafic de stupéfiant (El-Solh, 2004, 199).

<sup>22</sup> Quotidiens *L'Orient*, et *An-Nahar*, 9 février 1937, cités in Rondot P., 1968, *Le Proche-Orient*, Paris, Amicale des élèves de l'Institut d'études politiques, p. 46. Karāmé fait référence au traité franco-syrien ratifié le 27 décembre par le Parlement syrien.

<sup>23</sup> Cloarec V. et Laurens H., 2003, *Le Moyen-Orient au 20<sup>e</sup> siècle*, éd. A. Colin, Paris, coll. U, 255 p., 113 sq.

<sup>24</sup> Fawzi al-Qawuqji est alors commandant de régiments de l'Armée de libération arabe.

<sup>25</sup> Né le 30 décembre 1921 et assassiné le 1<sup>er</sup> juin 1987. Diplômé de l'université du Caire, jeune, il est favorable aux idées de Nasser.

<sup>26</sup> Ministre de l'Economie puis ministre des Affaires sociales du 16 août 1953 au 19 septembre 1955.

<sup>27</sup> Le 16 mars 1958. Malek est récompensé, le 16 septembre 1958, en étant élu à la présidence de l'assemblée générale de l'ONU.

<sup>28</sup> Crise révélatrice du nouvel ordre international Etats-Unis/URSS.

<sup>29</sup> Président du Conseil jusqu'au 14 mai 1960.

<sup>30</sup> Elu Président de la République libanaise le 31 juillet 1958, F. Chehab prête serment le 23 septembre 1958.

<sup>31</sup> Du 31 octobre 1961 au 20 février 1964 (sous F. Chehab), du 1<sup>er</sup> août 1965 au 14 avril 1966, du 12 décembre 1966 au 8 février 1968, du 15 janvier au 12 novembre 1969 et du 12 novembre 1969 au 13 octobre 1970 (C. Hellou), du 1<sup>er</sup> juillet 1975 au 8 décembre 1976 (S. Frangieh) et du 30 avril 1984 au 1<sup>er</sup> juin 1987 (A. Gemayel).

A la différence de son père, il ne peut compter sur ses frères, Omar et Ma'an jeunes et inactifs au sein de « l'appareil » politique. Il doit donc s'allier des hommes de confiance et assurer des *walā'at* (fidélités). Les alliances qu'il noue annihilent la concurrence. Les familles Husseini et Hafez<sup>32</sup> côté sunnite et Bort<sup>33</sup> côté grec-orthodoxe comptent parmi ses alliés les plus fidèles.

Sur la scène nationale, Karāmé passe, un temps, pour être indépendant, mais sa proximité avec le président Chehab, et l'inclinaison nationaliste arabe de son père, le rend proche de la mouvance « nahjiste<sup>34</sup> ». La défaite arabe de 1967 et le repli des bases fédayines suscitent une montée en puissance des mouvements populaires de gauche. A la tête du Conseil, Rachīd Karāmé décide, en 1969, d'imposer à l'OLP un contrôle de ses activités<sup>35</sup>. Ainsi Karāmé prend ouvertement le parti de la légalité libanaise au détriment du nationalisme arabe. Au sein des milieux populaires tripolitains<sup>36</sup>, ce positionnement est révélateur du penchant du *za'īm* à défendre prioritairement les intérêts des notables et de la bourgeoisie locale<sup>37</sup>.

Dans un contexte de guerre froide, d'activisme palestinien, de forte croissance urbaine, d'espaces densément peuplés, où se révèlent particulièrement les inégalités socio-économiques, la politique menée par Karāmé libère des espaces de revendication pour l'ensemble des mouvements et partis nationalo-arabo-progressistes<sup>38</sup> (PC, PSNS, partis Ba'ath, UFPT, OACL, Mouvement du 24 octobre, OPN<sup>39</sup>, etc.) et religieux (Jamā'at islamiyya, Hizb al-Tahrīr<sup>40</sup>) dont les modalités d'expressions passeront principalement, pendant la guerre civile, par la lutte armée.

Les élections législatives de 1972 sont révélatrices de nouveaux rapports de forces. Le docteur Abd el-Majid Rāfe'ī<sup>41</sup> parvient à s'imposer face à la coalition des notables réunis autour de Karāmé Mieux, le « docteur » obtient plus de voix que quiconque. Rachīd réintègre le parlement de manière moins prééminente vis-à-vis des représentations tripolitaine et sunnite nationale<sup>42</sup>, mais ne pourra accéder à la présidence cinq années durant. Localement, ses choix ne font plus l'unanimité. D'autres notables

<sup>32</sup> Aux quelles s'ajoute à partir de 1964 la famille Kabbara (Entretiens avec J. Bort et T. Kabbara).

<sup>33</sup> La famille présente sur le port a fait fortune dans l'import-export et possède plusieurs licences et monopoles (Krupp, Eternit, etc.). Fouad el-Bort sera élu député de 1951 à 1972, remplacé par Maurice Fadel suite au déclin familial lié à la faillite de la banque Intra (1966) et à un renouvellement générationnel délicat (Entretiens avec J. Bort).

<sup>34</sup> De l'arabe *nahj* qui signifie « suivre un chemin clair », et qui renvoie à l'idée de planification et au programme politique de F. Chehab (étatisation, institutionnalisation et modernisation).

<sup>35</sup> Décision politique qui mènera à l'Accord du Caire du 3 novembre 1969.

<sup>36</sup> Durant les années 1950-60, 180 000 paysans du Akkar se seraient installés en milieu urbain (Tripoli et banlieue de Beyrouth), dont au moins 25 % de population alaouite « amené en troupe depuis la Syrie », in Gilsenan, *Opus cit.*, pp. 19, 41 et 92.

<sup>37</sup> Al Soufi, 1988, *Lutte populaire armée : de la désobéissance civile au combat pour Dieu (du kifāh al musullāh au jihad)*, Université de Paris 3, Doctorat de Sociologie, 475 p., p. 90.

<sup>38</sup> En 1974, le Mouvement National Libanais remplace le Rassemblement Progressiste, tandis que les partis conservateurs et clans maronites (Kata'eb, PNL, OMM de C. Qassis, Madara, etc.) se rassemblent sous la bannière du Front libanais.

<sup>39</sup> L'Union des Forces du Peuple Travailleur (UFPT, *Ittihād Qiwā al-Sha'ab el-āmil*) est fondée en 1965 par Kamal Chatila et Najah Wakim. L'Organisation de l'Action Communiste au Liban (OACL, *Munazzamat l-'amal al-chuyū'ī fī Lubnān*) est fondée en 1969 par Mohsen Ibrahim et Fawwaz Traboulsi. Elle est la réunion de deux mouvements issus de la mouvance socialiste et nationaliste libanaise *al-Ichtirakiyīn al-Lubnāniyyīn* (Les Socialistes Libanais, issu de *Harakat el-Qawmiyyīn al-Arab - Mouvement Nationaliste Arabe*), et *Lubnān al-Ichtirakī* (Liban Socialiste). Le mouvement du 24 octobre (*Harakat 24 Tichrin*) est fondé à Tripoli par Farouk Mokaddem. L'Organisation Populaire Nassérienne (OPN – *al-Tanzīm al-Sha'abī al-Nāsiri*) fondée à Saïda en 1973 par Maarouf Saad (1910-1975).

<sup>40</sup> Parti de la libération fondé en 1952 à Jérusalem par le Cheick Palestinien Mohamad Taqi ad-Din Nabhani (1909-1977). Son activité rapidement interdite, le Cheick s'installe en Syrie, en Jordanie, et enfin à Beyrouth en 1959. Le principal objectif du parti a évolué passant de la libération de la Palestine à la restauration du Califat. A ce titre, pour ses militants le Liban n'est qu'une wilaya.

<sup>41</sup> Leader et fondateur du parti Bass irakien au Liban. L'assistance médicale qu'il dispense lui vaut une forte sympathie populaire.

<sup>42</sup> Le registre de légitimité fondé sur l'appartenance communautaire est alors moins prégnant chez un certain nombre de Libanais du fait même de leurs appartenances ou affinités avec des partis de gauche.

incarnent désormais mieux l'état de justice. Dans ces conditions, le *za'im* est concurrencé par plusieurs *zu'ama* et son groupe partisan se disloque.

Face à l'instabilité nationale montante, le parlement impose Karāmé à Suleiman Frangieh. Il retrouve, le 1<sup>er</sup> juillet 1975, la présidence du Conseil doublée du ministère de la Défense. Il ne pourra toutefois pas empêcher que le pays tout entier ne verse dans la guerre civile. Tripoli, son bastion, devient le lieu de violents combats entre le Front de libération zghortote de Suleiman Frangieh et les milices liées au Mouvement national.

L'expérience chéhabiste, à laquelle Rachīd Karāmé a participé, n'est donc pas parvenue à accoucher d'un registre de légitimité suffisamment approprié par une majorité de la population pour se surimposer aux référents préexistants. Plus encore, par sa politique de modernisation des infrastructures, elle « a facilité la domination de l'état par l'oligarchie marchande et financière qu'il ambitionnait de brider » (Picard, 1988 : 149). Aussi peut-on s'interroger sur la nature du chehabisme de Karāmé. En effet, il refusera de soutenir la candidature d'Elias Sarkis<sup>43</sup> considéré par lui sans « noblesse »<sup>44</sup>. Ainsi, l'hypothèse d'un Karāmé en apparence réformateur mais finalement mû par des « réflexes de classe » est renforcée.

En fait, Karāmé apparaît comme l'homme d'un certain consensus. Sa position à l'interface des intérêts des barons politiques chrétiens et des élites marchandes conservatrices d'une part et de la coalition progressistes-musulmans-palestiniens d'autre part le rend partiellement incontournable. E. Picard évoque un positionnement tactique des leaders traditionnels sunnites (1988 : 173) qui, pour faire écho à leur clientèle, supportent à minima « le camp progressiste » et renoncent, en apparence, à leurs alliances avec leurs équivalents chrétiens.

Fin 1976, Karāmé, ayant refusé de participer<sup>45</sup> aux combats Tripoli-Zgharta alors que la *za'amat* était menacée, est affaibli. Il n'est plus le *za'im* incontesté et certains de ses partisans recomposent leurs allégeances. Tripoli devient le siège d'une multiplicité de chefs contrôlés par les organisations palestiniennes ou par l'armée syrienne. De 1983 à 1986, les combats inter-palestiniens attisés par la Syrie puis les combats Tawhīd<sup>46</sup>-forces pro-syriennes achèvent la *za'amat* tripolitaine. L'ordre syrien s'impose.

Resté figure nationale, son assassinat en 1987 ne change apparemment rien à la configuration de la scène locale. Omar reprend le flambeau familial<sup>47</sup> et se trouve dès le départ dans un rapport de négociation défavorable avec l'état syrien. Rāfe'ī est en exil en Iraq, MokkaDEM en France, les Palestiniens sous contrôle des groupes pro-syriens, les émirs Tawhīd divisés, sous surveillance ou emprisonnés tandis que la plupart des partis de gauche ne manifestent plus aucune activité. L'espace tripolite est ouvert à différentes influences mais sous ordre syrien. A partir de l'été 1990, la légitimité du rôle de Damas au Liban est internationalement confortée.

<sup>43</sup> Issu d'une famille modeste, E. Sarkis a été successivement conseiller juridique et 1<sup>er</sup> conseiller du président F. Chebah, puis président de la Banque du Liban en 1968.

<sup>44</sup> Toutefois, l'intervention de Chehab le fait revenir sur sa décision, cf. Picard E., 1988, *Opus cit.*, p. 162 et Ammoun D., 1997, *Histoire du Liban contemporain, 1943-1990*, éd. Fayard, Paris, Tome II, 1009 p.

<sup>45</sup> En 1975-76, Omar Karāmé a en vain tenté de convaincre son frère de créer une milice.

<sup>46</sup> Le Mouvement d'Unification islamique (MUI) regroupe dans une sorte de condominium différents groupes islamiques dont chacun est dirigé par un Emir (Lijan, Jund Allah, Groupe Minkara, Jamā'at). L'unification s'exprime sous la forme d'un serment d'allégeance à une autorité (*moubā'ī'at*) qu'expriment Khalil Akawi, Fawaz Hussein Agha, Kanan Naji et Hashem Minkara à Saïd Shaban (entretiens avec Abou Ali ex-combattant et proche de Khalil Akawi et avec A. Awad ancien infirmier palestinien).

<sup>47</sup> Il est nommé ministre de l'Éducation du gouvernement de S. El-Hoss en novembre 1989.

## Le nouvel esprit du capitalisme et la fin de la *za'amat*

### La deuxième République libanaise : des négociations armées aux négociations marchandes

En 1989, ni l'agitation des guerres de pacification et de libération menées par le Général Aoun, ni les tractations des Accords de Taëf, pas plus que l'élection et l'assassinat du chef de l'état René Moawad<sup>48</sup>, ne modifient la stabilité imposée par la troupe et les services de sécurité syriens au nord. Mais des cinq années de paix au nord, Tripoli ne tire aucun avantage économique comparatif.

Le 20 décembre 1990<sup>49</sup>, la puissance syrienne impose Omar Karāmé à la tête d'un gouvernement de « réconciliation nationale ». L'inscription du communautarisme politique dans le document d'entente nationale confirme le confessionnalisme dans ses fonctions d'administration privée des individus<sup>50</sup>. L'ampleur du chantier de reconstruction étatique, nationale et socio-économique est énorme. Omar Karāmé ne dispose ni de l'expérience et de la légitimité de son frère ni de réelles marges de manœuvre politique. Il parvient à gérer le désarmement des milices<sup>51</sup> et la préparation des élections législatives de 1992, mais échoue face aux difficultés économiques<sup>52</sup> et sociales. Le 4 mai, la Confédération générale des travailleurs du Liban appelle à une grève générale de cinq jours, qui, à Beyrouth, vire en émeutes<sup>53</sup>. Les attaques de banques contraignent Karāmé à démissionner le 6 mai. Rachid El-Solh lui succède et organise les élections législatives du 23 août au 6 septembre<sup>54</sup> qui mènent à la nomination de Rafic Hariri<sup>55</sup> au poste de Président du Conseil le 22 octobre 1992<sup>56</sup>.

Son irruption dans le champ politique libanais sous corset syrien est en fait préparée de longue date<sup>57</sup>. Son accession à la présidence du Conseil modifie considérablement les jeux et les principaux éléments de justification politiques. L'ordre du discours ne mobilise plus tant sur des registres domestiques ou de sagesse. L'étude des discours et des événements pratiques prouve que le cœur du registre de justification inauguré au Liban par Hariri renvoie à un nouvel esprit du capitalisme incarné dans une hybridation des registres marchand, managérial et de l'opinion<sup>58</sup>. L'affairisme se déploie assénant sa justification suprême - « Cela vaut toujours mieux que la guerre » -, tandis que l'image du « *shâtir*<sup>59</sup> » valorise la réussite personnelle sans soucis des moyens employés.

Dès lors, l'ensemble des figures communautaires sunnites se place dans le sillage de Hariri ou sont reléguées. Elles auraient disparu si l'autorité syrienne n'avait pas délibérément choisi d'en maintenir

<sup>48</sup> Elu le 5 novembre, assassiné le 22 novembre 1989. Il est remplacé par Elias Hraoui le 24 novembre.

<sup>49</sup> La nouvelle Loi constitutionnelle du 21 septembre 1990 marque la fin de la guerre civile.

<sup>50</sup> Picard E., 1994, « Les habits neufs du communautarisme », in *Cultures & Conflits*, n° 15-16, pp. 49-70, p. 49.

<sup>51</sup> Dissolution et dépôt des armes dès la fin du mois d'avril 1991 (juillet pour l'OLP) conformément à l'ultimatum imposé par le Président Hraoui, incorporation de 20 000 ex-miliciens dans l'armée et l'administration et loi d'amnistie générale du 26 août. Le Hezbollah, considéré comme un mouvement de résistance nationale et non comme une milice, n'est pas concerné par l'ultimatum.

<sup>52</sup> Y compris une forte inflation, qui selon des économistes, aurait été orchestrée par des milieux d'affaires favorables à R. Hariri.

<sup>53</sup> Des syndicalistes avancent l'idée d'une implication de l'appareil politique de R. Hariri dans ces soulèvements.

<sup>54</sup> Sauf pour la circonscription du Kesrouan pour laquelle l'élection fut reportée au 11 octobre en raison de l'appel au boycott des partis maronites et de l'absence de candidats.

<sup>55</sup> Sur le personnage, cf. Bonne E., 1995, « Vie publique, patronage et clientèle : Rafic Hariri à Saïda », *Cahier de l'IREMAM n° 6*, CERMOG, 108 p. et Naba R., 1999, *Un homme d'affaires premier ministre*, L'Harmattan, Paris, 176 p. et le présent ouvrage.

<sup>56</sup> Tandis que Nabih Berri, président du Mouvement Amal et ancien ministre (Justice, Ressources hydrauliques et électriques, Habitat et coopératives) succède à la tête de la Chambre des députés à Hussein Husseini, lui-même ancien président du Mouvement Amal ayant succédé à l'Imam Moussa Sadr, son fondateur, après sa disparition le 31 août 1978 en Libye.

<sup>57</sup> Depuis le début des années 1980. Les pratiques de R. Hariri sont pleinement en phase avec l'esprit libéral et conservateur qui prévaut à partir des années Reagan et Bush favorisant la financiarisation de l'économie et incitant à la mondialisation progressive des échanges.

<sup>58</sup> Boltanski L. et Thévenot L., 1991 et Boltanski L. et Chiapello E., 1999, *Opus cit.*

<sup>59</sup> Littéralement, se dit d'une personne « habile ».

« en vie » (Selim el-Hoss, Omar Karāmé, etc.) ou de favoriser l'émergence de quelques autres (Nagib Mikati, etc.).

### **Karāmé le « pro-syrien » versus Hariri : la construction de l'opinion**

A partir de 2002, une fois la Syrie (re)placée sur la liste des états voyous, sponsors du terrorisme, « au-delà de l'axe du mal », tout opposant de Rafic Hariri s'est vu affublé de l'étiquette « pro-syrien ». La tendance se renforce en 2004 lors de sa démission de la présidence du Conseil le 21 octobre. Omar Karāmé lui succédant, et la Syrie contrôlant la désignation parlementaire libanaise, ce dernier est considéré comme l'instrument de l'autorité syrienne. Porte paroles, experts et journalistes sont quasi unanimes.

Il est vrai que ses deux nominations en 1991 et 2004 inclinent à prendre la démonstration pour vraie. Mais durant 15 ans, élection après élection, l'étude des rapports de force et des résultats prouve un déclin politique tel qu'il finit par perdre les municipalités de Tripoli et d'el-Mina et son propre poste parlementaire. Comment expliquer un tel déclin dans un territoire électoral sous « joug » syrien de la part d'un « pro-syrien » ? Comment encore expliquer sa démission de la présidence du Conseil des ministres devant la Chambre des députés et la désormais célèbre réplique du président de la Chambre Nabih Berry « Ma hek ittafaqna ya dawlet el-Rais ! »<sup>60</sup> ? Comment ne pas interroger cette démission à l'aune de celle de 1991 ?

L'analyse des jeux discursifs et médiatiques démontre des mécanismes d'informations politiquement situés, déployés par un milieu journalistique beyrouthin aux ordres, relayés par des agences de presse et ambassades, éclos dans les médias des principales capitales et qui, enfin, sont resservis par médias satellitaires à une opinion publique libanaise sur le mode : « vous voyez, même eux [ie. les médias occidentaux "objectifs"] ils le disent ! »<sup>61</sup>.

Mais si la puissance de l'appareil Hariri est parvenue à délégitimer Karāmé et l'ensemble des anciens *zu'āma* sunnites nationaux, celle-ci n'est pas parvenue à dominer politiquement la capitale du nord. De nouveaux rivaux pointent qui développent des stratégies calquées sur un idéal type : Rafic Hariri.

### **L'entreprenariat politique tripolitein sur le modèle Hariri**

Le succès de l'entrée en politique de Rafic Hariri suscite l'intérêt d'hommes d'affaires qui, comme lui, sont parvenus à faire fortune à l'étranger<sup>62</sup>, initialement dans le BTP puis dans une diversité de secteurs. Certains comptent convertir, par le biais d'une fondation, leur capital matériel en capitaux social et politique, ce capital politique devant favoriser en retour la réussite de l'entreprise. Au cours de la seconde moitié de la décennie 1990, deux hommes d'affaires émergent au sein du champ socio-politique tripolitein : Nagib Mikati et Mohamed Safadi.

Issus de familles ... (à suivre)

Bruno Dewailly  
b.dewailly[at]ifporient.org  
Tripoli, automne 2010

Article complet à retrouver dans l'ouvrage chap. 6, p. 167-187, in Mermier F. et Mervin S. (dir.), *Leaders et partisans au Liban*, Paris-Beyrouth, Karthala-IFPO-IISMM, (parution 27 janvier 2012). Pour plus d'informations, contactez-moi.

<sup>60</sup> « Nous ne nous sommes pas accordés ainsi M. le Président du Conseil » (ie. La position de l'Etat syrien n'est pas celle-ci).

<sup>61</sup> Pour une analyse plus détaillée des mécanismes, cf. Dewailly B., *Opus cit.*

<sup>62</sup> Initialement en Arabie Saoudite ou dans les Emirats, puis une ouverture Vers l'Europe, les Etats-Unis, l'Afrique, etc.